

**PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX ANNEXES A LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE**

A. PROPOSITION : Inscription de *Diomedea cauta* à l'Annexe II

B. AUTEUR DE LA PROPOSITION : Gouvernement australien

C. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION

1. Taxon

- | | |
|----------------------------|--|
| 1.1 Classe | Aves |
| 1.2 Ordre | Procellariiformes |
| 1.3 Famille | Diomedidae |
| 1.4 Genre/espèce | <i>Diomedea cauta</i> Gould, 1841 |
| Sous-espèces | <i>cauta</i> Gould, 1841 |
| | <i>salvini</i> (Rothschild, 1893) |
| | <i>eremita</i> (Murphy, 1930) |
| 1.5 Nom(s) vernaculaire(s) | |
| | Shy Albatross, Shy Mollymawk (anglais) |
| | Albatros Frentiblanco (espagnol) |
| | Albatros à cape blanche (français) |

2. Données biologiques

2.1 Répartition (actuelle et passée)

Espèce connue pour se reproduire sur onze sites :

D. c. cauta - île Albatross, Pedra Branca et The Mewstone (Tasmanie, Australie) ; île Disappointment, île Adams, île Antipodes, îles Auckland (Nouvelle-Zélande).

D. c. salvini - île Penguin (îles Crozet), îles The Snares et Bounty (Nouvelle-Zélande).

D. c. eremita - Pyramid Rock (îles Chatham, Nouvelle-Zélande).

Les *D. cauta* sont circumpolaires dans les océans subantarctiques et subtropicaux mais les précisions concernant leur répartition pélagique sont mal connues étant donné la similitude apparente des oiseaux immatures de toutes les sous-espèces en mer. Des populations traversent l'océan Indien vers l'Afrique du Sud ou le Pacifique Sud vers l'Amérique du Sud tandis que d'autres restent près des colonies toute l'année. La plupart des rapports publiés sont résumés dans Marchant et Higgins (1990). Les adultes de la sous-espèce *cauta* des colonies d'Australie fréquentent les colonies de reproduction toute l'année mais les jeunes d'au moins deux de ces colonies ont des schémas de déplacement différents (N. Brothers comm. pers. chez Gales 1993). Pendant leurs deux premières années les jeunes de l'île Albatross restent surtout dans les eaux du sud et du sud-ouest de l'Australie. Cependant les jeunes de Mewstone traversent surtout l'océan Indien et l'on signale des oiseaux portant des marques en provenance de l'Australie occidentale et de l'Afrique du Sud ainsi que des bateaux utilisant de longues lignes dans l'océan Indien.

Les mouvements des oiseaux venant des îles Auckland sont mal connus mais il semble qu'il y ait un certain déplacement vers les eaux du sud-est de l'Australie et vers la région de l'Afrique du Sud (Marchant et Higgins 1990). Dans la région de la Nouvelle-Zélande, les *D. c. cauta* sont les albatros les plus abondants de ces zones sauf sur Chatham Rise et Bounty Platform où ils sont

remplacés par des *D. c. salvini* et sur le plateau continental de l'île Campbell par des *D. melanophris* (J.A. Bartle comm. pers. chez Gales 1993). Des adultes sont présents dans les eaux de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie tout au long de l'année alors que les oiseaux immatures sont rares dans les eaux de la Nouvelle-Zélande étant plus communs au large du sud-est de l'Australie et de l'Afrique du Sud (Marchant et Higgins 1990). Malgré cette ségrégation due à l'âge en mer, il n'y a aucune preuve d'une ségrégation en mer due au sexe concernant la sous-espèce *cauta*.

La sous-espèce *salvini* est abondante sur le plateau continental autour de la Nouvelle-Zélande sauf sur le plateau continental de Challenger et des îles Auckland et Campbell (J. A. Bartle comm. pers. chez Gales 1993). Les oiseaux se déplacent vers l'est en direction de la côte occidentale de l'Amérique du sud où ils continuent vers le nord jusqu'à environ 5° S dans la zone du courant de Humboldt (del Hoyo *et al.* 1992). Ils sont présents en petit nombre au large du sud-est de l'Australie, des îles Crozet et de l'Afrique du Sud (Marchant et Higgins 1990). Un oiseau bague aux îles Crozet a été récupéré en Géorgie méridionale.

Les oiseaux de la sous-espèce *eremita* sont solitaires et les schémas de leurs déplacements ne sont pas clairs. Ils sont rarement vus autour des côtes de la Nouvelle-Zélande mais sont présents sur le plateau continental toute l'année mais moins nombreux pendant les mois d'été. Cette espèce n'est pas abondante autour des îles Chatham en été. Il est possible que les oiseaux se déplacent vers l'est se dispersant dans la région septentrionale du courant de Humboldt au large de l'Amérique du Sud en hiver (C.J.R. Robertson et J.A. Bartle comm. pers. chez Gales 1993). La preuve d'une ségrégation par âge ou par sexe en mer n'est pas claire pour les deux sous-espèces *salvini* et *eremita*.

2.2 Population

La population de reproducteurs est estimée à environ 168 000 couples qui se reproduisent annuellement, ce qui équivaut approximativement à 750 000 individus (Gales, sous presse).

D. c. cauta - populations australiennes (7% du total). Les estimations de population pour cette race sont peu précises, sauf pour la colonie de l'île Albatross. Cette colonie montre des signes de renouveau après les prélèvements dévastateurs faits par les phoquières à la recherche de plumes et d'oeufs au tournant du siècle. En 1995, la colonie a augmenté pour atteindre 5 000 couples, elle n'en comptait que 300 en 1909 (Johnstone *et al.* 1975, Gales, sous presse). Des comptages au sol sont effectués chaque année. Les populations de Mewstone et de Pedra Blanca sont estimées à 7 000 et à 200 couples respectivement.

D. c. cauta - populations néo-zélandaises (45% du total). Les données sur le recensement de la population de l'île Disappointment sont élaborées à partir de comptages aériens de tout ou partie de la colonie effectués à différentes époques de l'année à trois occasions depuis 1973. Il n'est donc pas possible de déterminer s'il y a eu des changements dans l'importance numérique de la population.

D. c. salvini (45% du total). La situation passée et présente de cette population est mal connue. La population totale des îles Bounty est d'environ 76 000 individus plus ou moins 10% et les enquêtes actuelles sont sporadiques. La population des îles Snares est estimée à plus de 650 couples mais n'a pas encore été étudiée. La population de quatre couples aux îles Crozet est stable.

D. c. eremita (2% du total). Des rapports anecdotiques sur cette population donnent à penser que 2 000 à 3 000 couples y étaient présents au cours des années 60. En 1974, une estimation de 3 200 couples était basée sur des photographies aériennes avec des suppositions concernant des sites de nidification cachés.

2.3 Habitat

Les nids sont généralement disposés sur des saillies rocheuses ou sur des terrains relativement plats. La forme des nids varie suivant la forme du terrain et consiste généralement en monticules coniques formés de boue et autres matériaux ayant une hauteur de 10 à 40 cm (Brothers 1979, Robertson et van Tets 1982). Les nids sont réutilisés chaque année.

2.4 Migrations

Voir répartition.

3. Menaces

3.1 Persécutions directes

Les *D. cauta* sont attirés par les bateaux de pêche et la répartition en mer dépend de l'activité de pêche (Ryan et Molony 1988). Ce sont les principaux charognards qui suivent les chalutiers (Bartle 1974) et dans certaines zones cette espèce vient après les *D. exulans* en matière d'agressivité pour la nourriture (Brothers 1991). Cette habitude de charognard peut profiter aux oiseaux par la fourniture d'une nourriture accessible mais la part de ce type de nourriture sur le total ingéré n'est pas connue (J.A. Bartle et C.J.R. Robertson comm. pers. chez Gales 1993). Il est vraisemblable que la pêche commerciale prélève beaucoup plus de ressources, notamment des calmars, que les albatros n'en consommaient avant la pêche.

Depuis la fin des années 70, des chalutiers en eau peu profonde (des bateaux russes, coréens et japonais pêchant sous contrat d'affrètement délivrés par des sociétés néo-zélandaises) pêchent sur le plateau continental et les hauts fonds des eaux subantarctiques autour de la Nouvelle-Zélande. Des flottes allant jusqu'à 50 chalutiers pêchent entre décembre et mai surtout le calmar "arrow" (*Nototodarus sloani*), céphalopode consommé par la sous-espèce *eremita*. À la fin des années 90, la Nouvelle-Zélande a reconnu que cette pêche était responsable d'une mortalité à grande échelle dans les eaux territoriale. Des albatros ont été tués par collision avec les câbles de manoeuvre des sondes, câbles fins allant de la poupe des chalutiers vers les filets. Parmi les albatros tués qui ont été observés, 85% étaient des *D. c. cauta* adultes (aucune tendance concernant le sexe) des îles Auckland. On estime que 2 300 oiseaux ont été tués en 1990 (Bartle 1991a). Ce niveau de mortalité est amplifié par la mort des poussins dépendant de leurs parents et par la rupture des liens entre couples à long terme, liens qui sont habituellement nécessaires pour le succès de la reproduction. Avant 1990, la mortalité, pour laquelle il n'existe aucune donnée, était probablement nettement plus élevée que dans les estimations de 1990 car au cours des années précédentes la pêche était plus intense. À partir des taux de 1990, Bartle (1991b) a calculé que la population néo-zélandaise de *D. c. cauta* serait éteinte dans 32 ans. En 1991 le Gouvernement néo-zélandais a interdit l'usage de câbles de manoeuvre des sondes dans la limite de sa Zone économique exclusive de 200 milles nautiques et la mortalité accidentelle due à la pêche dans cette zone a été grandement réduite (J.A. Bartle comm. pers. chez Gales 1993). Le taux de mortalité en dehors des limites des 200 milles est inconnu.

On sait que les *D. cauta* ont des taux de mortalité élevée par capture accidentelle par les longues lignes. Dans une étude sur la mortalité des albatros pendant les opérations de pêche au thon par les bateaux japonais utilisant des longues lignes dans les eaux australiennes, 23% des albatros identifiés étaient des *D. cauta* (Brothers 1991). Si l'on extrapole les taux de prise on obtient une estimation d'environ 10 000 *D. cauta* pris chaque année par les pêcheurs japonais de thon utilisant des longues lignes dans les mers australes

Plus de 200 adultes de la population des îles Auckland ont été pris en 1989-1990 dans les campagnes de pêche au thon japonaises en Nouvelle-Zélande (J.A. Bartle comm. pers., Murray et

al. 1993). Il est vraisemblable que ce taux de prises accidentelles est nettement inférieur à celui des années précédentes du fait de la diminution d'intensité de la pêche et de l'introduction d'engins dissuasifs à l'égard des oiseaux, tels que les perches tori et de lignes mieux profilées (Murray *et al.* 1993). On signale que la majorité des albatros pris accidentellement étaient de la sous-espèce *cauta*. Ceci peut être le résultat de la répartition des observateurs car il n'y en avait aucun sur les bateaux qui pêchaient sur les côtes méridionales de Chatham Rise de 1989 à 1991 où les autres sous-espèces couraient plus de risques de se faire prendre. On signale la prise accidentelle d'oiseaux de la sous-espèce *salvini* par les chalutiers sur Chatham Rise (J.A. Bartle comm. pers. chez Gales 1993).

Un grand nombre de *D. cauta* (surtout des adultes mais de sous-espèce inconnue) sont pris sur les longues lignes au large de East Cape (Nouvelle-Zélande) et cette mortalité a diminué en 1992 avec l'introduction de règlements sur les opérations de nuit en Nouvelle-Zélande mais continue à un niveau moins élevé (J. A. Bartle comm. pers.). Les faits prouvent que cette espèce a subi des dommages du fait de la pêche aux longues lignes et au chalut au large de la côte de l'Afrique du Sud mais on n'a aucune précision sur les taux de prises dans cette zone (Adams 1992). La preuve de mortalités causées par la pêche aux longues lignes en haute mer, particulièrement dans l'océan Indien et dans le Pacifique Sud, est virtuellement inconnue.

Une source additionnelle de mortalité causée par ces pêches est le tir délibéré d'albatros pour éviter la perte des appâts (N. Brothers comm. pers. chez Gales 1993). Cette menace n'est vraisemblablement pas importante mais le taux de ces incidents est inconnu. Des *D. cauta* sont aussi pris illégalement par des pêcheurs dans les eaux de l'Afrique australe pour la consommation humaine (Adams 1992). La sous-espèce *eremita* est sujette à des prises sporadiques illégales de poussins (Robertson 1991).

3.2 Destruction de l'habitat

Certaines petites colonies sur les îles Auckland sont menacées par les cochons sauvages et le nombre des oiseaux a décliné depuis 1971 (del Hoyo *et al.* 1992, C. J. R. Robertson comm. pers. chez Gales 1993).

3.3 Menaces indirectes

En raison du manque de renseignements détaillés sur l'alimentation de cette espèce, la concurrence avec la pêche de ressources alimentaires est difficile à évaluer. Il est possible qu'il y ait concurrence étant donné que les *D. cauta* consomment généralement des céphalopodes *Nototodarus spp.* qui sont exploités commercialement, ainsi que des espèces de poissons qui sont aussi la cible des opérations de pêche commerciale, par exemple les *Trachurus declivis*.

On ne sait pas si d'autres facteurs en mer, tels que l'ingestion de matières plastiques, sont nuisibles à cette espèce. Un virus de peste aviaire, transmis par des puces (*Prapsyllus australiacus*), est la cause principale de la mortalité des poussins dans la colonie de reproduction de la sous-espèce *cauta* sur l'île Albatross (N. Brothers comm. pers. chez Gales 1993). Une affection répétée par le virus entraîne chez les poussins une détérioration du foie et des reins qui a pour conséquence certaines années un déclin de 20 à 30 % des taux de succès de reproduction.

3.4 Menaces touchant particulièrement les migrations

Les menaces pélagiques comportent notamment les prises accidentelles des bateaux de pêche mentionnées ci-dessus

3.5 Exploitation nationale et internationale

Aucune n'est connue

4. **Situation et besoins de protection**

4.1. Protection nationale

Espèce totalement protégée en Australie y compris dans sa zone économique exclusive (à 200 milles nautiques) et dans tous les territoires extérieurs.

L'Australie envisage actuellement d'inscrire l'espèce dans la liste des espèces *vulnérables* au titre de la Loi sur la protection des espèces en danger (1992) (Endangered Species Protection Act 1992).

4.2. Protection internationale

Inconnue.

4.3. Besoins supplémentaires en matière de protection

On manque de renseignements sur la taille des populations de Nouvelle-Zélande et sur les paramètres démographiques de toutes les sous-espèces. L'absence de ces données empêche l'évaluation d'impacts de menaces qui sont pour le moins catastrophiques.

Il faudrait s'efforcer, si possible, de réduire ou de supprimer l'exploitation des *D. c. eremita* sur les îles Chatham. De même, tous les lieux de reproduction devraient être protégés de l'interférence humaine. Ceci s'applique peut-être plus directement à l'île Albatross (Australie) qui est facilement accessible et bénéficie actuellement d'un statut de réserve naturelle, statut qui permet un accès illimité du public. Pour le moins on devrait donner à cette île un statut plus élevé.

Des recherches sont nécessaires sur la nature et l'importance de la mortalité due à la pêche aux longues lignes et autres opérations de pêche. Des méthodes destinées à réduire cette menace (telles que : perches tori (oiseaux), installations de nuit, lignes lestées, engins de lancer d'appâts) ont été mises au point et devraient être correctement évaluées et appliquées dans chaque type de pêche. L'évaluation des méthodes destinées à réduire les menaces devrait prendre en considération les effets sur la prise des espèces visées car les mesures ne seront appliquées en haute mer que si elles n'ont pas de conséquences sur l'efficacité et l'économie de la pêche. Les mesures visant à réduire les menaces ne devraient pas augmenter la prise accidentelle d'autres espèces. La coopération et la collaboration nationales et internationales entre les patrons de pêche, les pêcheurs, les ornithologistes et les responsables des règlements devraient être encouragées.

Une plus grande couverture d'observateurs scientifiques spécialistes des oiseaux de mer sur les bateaux pêchant en haute mer dans les Zones économiques exclusives des Etats de l'aire de répartition est nécessaire pour améliorer les données concernant les prises accidentelles, quantitativement et qualitativement. Actuellement, le rôle de la plupart des observateurs présents sur les bateaux est surtout d'enregistrer des données sur les prises d'espèces ciblées.

Dans la mesure du possible, les carcasses des oiseaux tués devraient être conservées pour en déterminer l'espèce, la provenance, l'âge et le sexe. Les oiseaux bagués devraient être signalés.

Proposition II/13

5. Etats de l'aire de répartition (*Sites de reproduction)

Australie*, France*, Nouvelle-Zélande*

Afrique du Sud, Chili, Pérou, Royaume-Uni

Eaux internationales (océan Atlantique, océan Indien, océan Pacifique, mers australes)

Oiseaux errant dans l'hémisphère nord.

6. Commentaires des Etats de l'aire de répartition

7. Remarques supplémentaires

8. Références

Voir le document de référence à la fin du document pp. 191-196.